

ANNEE 2023

SEANCE PUBLIQUE  
DU 30 MARS 2023

Délibération n°

2023036

Date de convocation : 24/03/2023

Date d'affichage : 03/04/2023

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 19

Pouvoirs : 4

Nombre de votants : 23

Vote : 23

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

Adopté à l'Unanimité

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA

COMMUNE DE BASSUSSARRY

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, située à la Mairie de Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 24 mars 2023, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Frédéric ETCHEGARAY, Yannick BASSIER, Marc PERRIER, Cédric BRESAC, Philippe ENSALES, Christian GARRIGUES, Jean-Baptiste HALTY, Bernard COMBES, Arnaud PAVLOVSKY, Mikel AMILIBIA.

Mmes Guénaël LE CAM, Valérie ETCHART, Marie ROSPIDE, Sylvie ITHOURRIA, Fleur BEYRIS, Céline FAYS, Maud BARRAL, Bénédicte LARCEBEAU.

Absents excusés : Mme Emmanuelle DALLET (pouvoir à M. Frédéric ETCHEGARAY), Mme Valérie RECARTE (pouvoir à Mme Fleur BEYRIS), Mme Laure TREMOUILLE (pouvoir à Mme Valérie ETCHART), Mme Nathalie HARAN (pouvoir à M. Yannick BASSIER).

Secrétaire de séance : Mme Sylvie ITHOURRIA.

**OJ n°11 : Demande de subvention à l'Etat au titre du fonds vert pour des travaux de remplacement de points d'éclairage public**

Rapporteur : M. Yannick BASSIER, adjoint délégué aux ressources humaines et aux finances.

Dans le cadre de son programme de rénovation des points d'éclairage public, la commune de Bassussarry a décidé d'engager cette année des travaux de remplacement de treize ensembles d'éclairage public situés sur l'impasse des Chevreuils et le chemin de Benoît. Ces opérations sont éligibles au fonds verts qui a pour vocation à accompagner rapidement et fortement les collectivités territoriales pour les aider à faire face aux nouveaux défis de la transition écologique.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire adjoint propose aux membres du conseil municipal de déposer une demande de subvention à l'Etat dans le cadre de l'axe 1 du fonds vert dédié à la performance énergétique et à la modernisation de l'éclairage public.

Le coût des programmes concernés est d'un montant de **25 196,35 € HT**.

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Rénovation de 11 ensembles d'éclairage public – Chemin de Benoît	21 218,45 €	Fonds Vert - Axe 1 (60%)	15 117,81 €
Rénovation de 2 ensembles d'éclairage public – Impasse des Chevreuils	3 977,90 €	Autofinancement commune de Bassussarry	10 078,54 €
<b>TOTAL</b>	<b>25 196,35</b>	<b>TOTAL</b>	<b>25 196,35</b>

**EN CONSEQUENCE :**

**Monsieur Le Maire adjoint propose aux membres du conseil municipal :**

- d'approuver les travaux de modernisation de l'éclairage public sur le chemin de Benoît et l'impasse des Chevreuils,
- de solliciter l'Etat, via la préfecture des Pyrénées Atlantiques au titre du fonds vert pour l'obtention d'une aide financière d'un montant de **15 117,81 €**.

**Après échanges et discussions, le conseil municipal :**

- Valide la sollicitation d'une subvention dans le cadre du fonds vert pour les travaux susnommés,
- Autorise M. le Maire à engager toutes les démarches administratives permettant de faire aboutir cette démarche.

Fait à Bassussarry, le 30 mars 2023.

Le Maire,  
**Michel LAHORGUE**

